

***V***érité et justice  
***pour les victimes***  
***des essais nucléaires***  
***français***

Conférence  
de presse

*Sénat*

28 novembre 2003

# **V**érité et justice pour les victimes **des essais nucléaires de la France**

Environ 150 000 personnes – jeunes soldats du contingent, civils du CEA et d'entreprises sous-traitantes, militaires professionnels, Métropolitains, Algériens, Polynésiens – ont participé pour la plupart involontairement et sans préparation aux 210 essais nucléaires effectués par la France au Sahara puis en Polynésie entre 1960 et 1996.

Aujourd'hui, beaucoup sont déjà décédés ou sont malades. Une première étude médicale portant sur 720 « vétérans des essais » montre que 30 % d'entre eux sont atteints de cancers alors que la moyenne nationale observée dans la population française du même âge est de 17 %.

L'État français – le ministère de la Défense – affirme encore aujourd'hui, comme il l'a fait depuis quarante ans, que ses essais nucléaires sont « propres » et ne peuvent avoir eu que des conséquences « négligeables » sur la santé.

Malgré le dépôt d'une proposition de loi sur le suivi sanitaire des essais nucléaires par près de soixante députés et sénateurs, aucun débat parlementaire n'a eu lieu sur ce sujet.

Devant ce blocage, les victimes des essais nucléaires de la France – Métropolitains, Algériens et Polynésiens – ont décidé d'aller ensemble en justice pour que l'État français reconnaisse ses responsabilités, comme c'est le cas des États-Unis qui, depuis 1988, dispose d'une loi de réparation pour les victimes des essais nucléaires américains.

## SOMMAIRE

Les expériences nucléaires françaises

Résultats de l'enquête auprès des vétérans sur les conséquences sur la santé des essais nucléaires français

Proposition de loi relative au suivi sanitaire des essais nucléaires

Liste des députés ou sénateurs signataires ou ayant signifié leur accord avec la proposition de loi

Présentation de l'Association des vétérans des essais nucléaires

Présentation de l'Association Moruroa e tatou

Présentation de l'Association des victimes des essais atomiques français au Sahara

Présentation de Médecins du Monde

Présentation de l'Observatoire des armes nucléaires françaises/CDRPC

## POUR TOUT CONTACT

- Vétérans des essais nucléaires français (AVEN), 187, montée de Choulans, 69005 Lyon [[www.aven.org](http://www.aven.org)]  
M. Jean-Louis Valatx (président de l'Aven) **06 13 87 37 76**
- Moruroa e tatou, BP 5456, 98716 Pirae Tahiti (Polynésie française)  
M. John Doom (coordinateur de Moruroa e tatou) **06 09 35 96 71**
- Association des Victimes algériennes des essais nucléaires français,  
c/o Bendjebbar 189 Cité Jourdain Les Castors, Oran 37007 (Algérie)
- Observatoire des armes nucléaires/CDRPC, 187, montée de Choulans, 69005 Lyon [[www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)]  
M. Bruno Barrillot **04 78 36 93 03**

## Les expériences nucléaires françaises

Après avoir effectué dix-sept expériences nucléaires au Sahara entre le 13 février 1960 et le 16 février 1966, la France a effectué en tout cent quatre-vingt-treize essais nucléaires en Polynésie entre 1966 et 1996. On compte, parmi ceux-ci, quarante-six essais atmosphériques qui, entre 1966 et 1974, ont été réalisés malgré le Traité d'interdiction des expériences dans l'atmosphère, signé en 1963 par les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni. Parmi les cent quatre-vingt-treize essais réalisés à Moruroa et Fangataufa, on compte douze tirs dits « de sécurité » pour lesquels la réaction en chaîne ne s'est pas produite et destinés à vérifier la fiabilité des têtes nucléaires.

Le premier essai nucléaire français en Polynésie a été réalisé le 2 juillet 1966 au-dessus de l'atoll de Moruroa. Le dernier essai a été réalisé le 27 janvier 1996 dans les profondeurs de l'atoll de Fangataufa.

La France a décidé en 1996 de fermer ses sites d'essais nucléaires en Polynésie et la dissolution de la Direction des centres d'expérimentation nucléaire (Dircen) a été effective à la fin juillet 1998.

Paris a signé le Traité d'interdiction totale des essais nucléaires (Tice) le 26 septembre 1996 et l'a ratifié le 6 avril 1998.

### Estimation du nombre total d'essais nucléaires dans le monde (entre le 16 juillet 1945 et le 30 mai 1998)

		dont aériens
États-Unis	1 030	215
URSS	715	216
France	210	50
Royaume-Uni	45	21
Chine	45	23
Inde	6	0
Pakistan	6	0
<b>Total (estimé)</b>	<b>2 057</b>	<b>525</b>

### Les essais nucléaires français

	atmosphériques	souterrains	total
Reggane (Sahara)	4		4
In Ekker (Sahara)		13	13
Moruroa (Polynésie)	41 <sup>1</sup>	137 <sup>2</sup>	178
Fangataufa (Polynésie)	5	10	15
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>160</b>	<b>210</b>

1. Dont cinq tirs de sécurité.

2. Dont sept tirs de sécurité identifiés et trois tirs de sécurité non identifiés.

## Les deux « atolls nucléaires »

Les atolls de Moruroa et de Fangataufa ont été cédés gratuitement en toute propriété à l'État français par le Territoire de Polynésie par délibération n° 64-27 du 6 février 1964, rendue exécutoire par arrêté n° 290/AA/DOM du 8 février 1964. Ces deux textes ont été publiés au *Journal officiel de la Polynésie française* du 29 février 1964.

La délibération n° 64-27 mentionne notamment : « *Au cas de cessation des activités du centre d'expérimentation du Pacifique, les atolls de Mururoa et de Fangataufa feront d'office retour gratuit au domaine du Territoire dans l'état où ils se trouveront à cette époque, sans dédommagement ni réparation d'aucune sorte de la part de l'État. Les bâtiments qui s'y trouveront édifiés à cette même époque, ainsi que le matériel laissé sur place, deviendront la propriété du Territoire, sans indemnité.* »

En fait, après la fin des essais en 1996, la France a décidé de garder la propriété des atolls de Moruroa et Fangataufa où ont été installés des systèmes de surveillance radiologiques et géologiques. En 2003, les deux atolls sont sous statut de terrain militaire français et sont interdits aux civils. Une petite unité militaire française (une trentaine de soldats) est installée à Moruroa et est chargée de l'entretien des appareils de mesure et de communication et doit empêcher les intrusions éventuelles. Le nouveau projet de statut de la Polynésie française, qui doit être adopté fin 2003, laisse à l'État français la gestion des deux atolls nucléaires.

## Les conséquences sur la santé et l'environnement

Il n'y a pas eu d'étude publique sur les répercussions des expériences effectuées par la France au Sahara. Cependant, en 2002, un rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques consacre quelques pages – de sources militaires – aux essais du Sahara, signalant notamment des accidents et incidents déjà révélés par des témoignages parus depuis plusieurs années dans la presse et les médias. On trouvera dans ce livre les principales indications contenues dans ce rapport parlementaire.

En Polynésie, la période des essais atmosphériques (1966-1974) a été particulièrement nocive en raison des retombées radioactives qui ont été mesurées par des laboratoires néo-zélandais et australiens aux limites de la Polynésie française. La France a constamment affirmé publiquement la parfaite innocuité de ses expériences atmosphériques. Néanmoins, pour les besoins de l'expertise commandée par le gouvernement français à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le ministère de la Défense français a reconnu que plusieurs expériences avaient dépassé les doses admises.

Les essais souterrains réalisés dans les sous-sols et sous les lagons des atolls de Moruroa et Fangataufa n'ont pas été réalisés dans des conditions parfaites de sécurité tant pour le personnel que pour l'environnement. Plusieurs accidents ont été signalés dont l'un des plus graves est celui du 5 juillet 1979 lors de l'explosion de la cuve Meknès sur l'atoll de Moruroa. De plus, le rapport de l'AIEA signale que les expériences de sécurité ont entraîné une contamination en surface dans la zone nord de l'atoll de Moruroa et qu'au moins quatre essais souterrains effectués à une faible profondeur ont provoqué des fuites de gaz radioactifs. De telles fuites (tritium notamment) ont été mesurées par l'AIEA en 1996.

Au milieu des années 1980, un registre du cancer a été mis en place en Polynésie, mais ses données ne sont considérées comme fiables qu'à partir de 1988. Ainsi, nous ne disposons d'aucune donnée statistique pour toute la période des essais atmosphériques (1966-1974) et les dix années suivantes pendant lesquelles, suivant l'expérience de Tchernobyl, on constate l'apparition massive des cancers les plus caractéristiques, notamment les leucémies. Le registre montre que la Polynésie présente un des plus forts taux au monde d'incidence du cancer de la thyroïde chez les femmes.

En 1996 et 1998, le gouvernement français a fait réaliser des études sur l'incidence et la mortalité par cancer en Polynésie par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) dont les résultats ont été utilisés pour affirmer l'innocuité de ses essais nucléaires.

### Dépassement des doses admises, selon le ministère de la Défense

Date de l'essai	Lieu de l'exposition	Dose reçue en mSv
2 juillet 1966	iles Gambier	5,5
2 juillet 1967	atoll de Tureia	0,9
12 juin 1971	atoll de Tureia	1,3
8 août 1971	iles Gambier	1,2
17 juillet 1974	Tahiti (Mahina)	0,8

NOTE : la dose annuelle admise est de 1 mSv. Il y a eu en tout six essais en 1966, trois essais en 1967, cinq essais en 1971, neuf essais en 1974.

## Le mouvement contre les essais

Au Sahara, les essais nucléaires ont débuté en 1960 alors que la guerre d'Algérie n'était pas encore terminée. À cette époque, des oppositions à l'armement nucléaire se sont manifestées en France, notamment dans les rangs socialistes. Les essais ont été condamnés par des manifestations publiques organisées principalement par la communauté non-violente de l'Arche de Lanza del Vasto et par des protestations diplomatiques des États africains voisins de l'Algérie.

En Polynésie française, l'opposition s'est manifestée dès l'implantation des sites d'essais nucléaires sur les atolls de Moruroa et Fangataufa. Parmi les contestataires, on comptait des hommes politiques polynésiens, des personnalités, l'Église évangélique et des ONG. Le début des années 1970, jusqu'en 1974, a été marqué par de grandes manifestations à Tahiti et dans les pays du Pacifique. En 1995, l'annonce de la reprise des essais nucléaires par le président Chirac a été marquée par un immense mouvement de protestation mondial.

Après la fin des essais, le réseau international « Solidarité Europe-Pacifique » où se retrouvent les ONG de Polynésie Hiti Tau et l'Église évangélique en Polynésie française, a fait réaliser une enquête sociologique auprès des anciens travailleurs des sites nucléaires qui a été publiée sous le titre *Moruroa et nous*. Ce rapport a été édité intégralement en plusieurs langues : anglais, français, allemand et reo maohi.

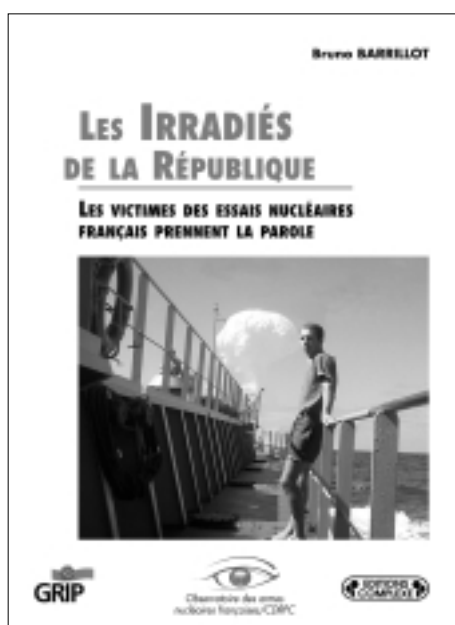
Le CDRPC – avec l'aide du réseau « Solidarité Europe-Pacifique » – a organisé en 1999 un colloque dans les locaux de l'Assemblée nationale française sur les conséquences de ces expériences. Au cours de l'été 2001, l'association des « Vétérans des essais nucléaires français » a été créée en Métropole et l'association des anciens travailleurs de Moruroa « Moruroa e tatou » s'est constituée à Tahiti. Le 19 janvier 2002, pour dénoncer les conséquences des essais nucléaires sur la santé, une conférence internationale a été organisée au Sénat à Paris. À cette même date, une proposition de loi sur le suivi des essais nucléaires était déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale par Marie-Hélène Aubert, proposition à nouveau déposée par les députés verts le 24 juillet 2002, puis par les groupes communistes et républicains de l'Assemblée et du Sénat.

Le 5 août 2002, les représentants des victimes des essais français, venus d'Algérie, de Polynésie et de Métropole, ont participé à Hiroshima, à la veille du cinquante-septième anniversaire du bombardement de 1945, à une conférence sur les conséquences des tests français organisée par l'association japonaise Gensuikin.

Le 24 juin 2003, à l'issue d'une mission exploratoire de dix jours en Polynésie, Michel Brugière, directeur général de Médecins du monde, annonçait la venue prochaine en Polynésie française d'une mission de longue durée de Médecins du monde pour répondre aux besoins de santé des anciens travailleurs et des populations voisines des sites nucléaires. Une conférence de presse regroupant les représentants des victimes des essais nucléaires français – Algériens, Métropolitains et Polynésiens, tenue le 28 novembre 2003 au Sénat à Paris, en présence de parlementaires et de l'avocat des associations, marque le lancement d'une nouvelle phase de l'action des victimes décidées à engager des poursuites contre l'État français pour demander réparation.

**Bruno Barrillot**

EXTRAIT DE



*Nous avons demandé aux vétérans des essais nucléaires français — adhérents ou sympathisants de l'Aven et de Moruroa e tatou — d'écrire leurs témoignages sur leur vécu pendant les essais afin d'en faire un recueil. Bruno Barrillot a repris ces témoignages en les resituant dans leur contexte, ajoutant des documents et photos.*

*L'ensemble vient de paraître sous le titre Les irradiés de la République en co-édition avec le Grip et Complexe. Ce livre constitue un document très important permettant d'appuyer les actions juridiques entreprises par l'AVEN.*

Ouvrage disponible auprès de l'Observatoire des armes nucléaires françaises/CDRPC, 187, montée de Choulans, 69005 Lyon (15 euros)



## **Enquête auprès des Vétérans Conséquences sur la santé des essais nucléaires français. Résultats sur 720 questionnaires**

La France qui a effectué 210 essais nucléaires dont 45 atmosphériques tant au Sahara algérien qu'en Polynésie française, ne reconnaît pas les conséquences sanitaires des essais parce qu'ils étaient particulièrement « propres » comparés aux essais américains et britanniques. C'est ce qu'affirme encore le récent rapport (janvier 2002) de l'Office parlementaire de l'évaluation des risques scientifiques et technologiques, malgré les témoignages fournis par les Vétérans français.

Devant l'absence d'enquêtes médicales effectuées après les essais nucléaires et publiées sur la santé des personnels, dès sa création en juin 2001, notre association fait le projet de réaliser une enquête de santé auprès de ses adhérents afin d'estimer l'impact des essais nucléaires sur le déclenchement de pathologies et l'incidence sur la descendance.

Depuis longtemps (1988), les Vétérans des essais nucléaires américains ont obtenu du Sénat une loi reconnaissant officiellement le lien avec le service d'une liste de 25 maladies pouvant être radio-induites. Tout récemment, une estimation du Département de la Santé du Congrès (mars 2002) fait état de au moins 11000 morts sur le territoire US dus aux effets de l'irradiation ou de la contamination par les essais nucléaires qui se sont déroulés dans le désert du Nevada.

En Grande Bretagne, une étude de Mme Sue Rabbit ROFF sur la santé des Vétérans britanniques vient de mettre en évidence les conséquences des essais nucléaires sur la santé. 30% des vétérans sont décédés autour de l'âge de 50 ans de cancers qui sont reconnus comme radio-induits. Près de la moitié des descendants des vétérans souffrent des mêmes maladies que leurs pères et un taux élevé de malformations est observé.

En Australie, l'action persévérante des Vétérans a obtenu l'indemnisation d'un certain nombre de Vétérans pour des maladies radio-induites.

**Notre questionnaire comporte 40 questions** et permet de faire le point sur la situation militaire ou civile du Vétéran, sur le ou les sites sur lesquels il a été présent, sur son emploi sur les sites, sur les informations reçues, les protections dont il bénéficiait lors des essais. Des questions sur les maladies, les opérations passées ou présentes du Vétéran, essaient d'estimer son état de santé. Étant donné la possibilité de transmission à la descendance de maladies génétiques ou de prédispositions à certaines maladies, induites par les radiations, des questions concernaient les enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants.

A ce jour, nous avons reçu 770 questionnaires et saisi sur informatique **720** d'entre eux.

### **1.- Caractéristiques des personnes répondant au questionnaire.**

Ceux qui ont répondu au questionnaire sont des appelés du contingent, des engagés, des militaires de carrière, des ingénieurs, techniciens et administratifs du C.E.A. et des techniciens d'entreprises sous-traitantes. Une majorité de militaires était des appelés du contingent qui n'étaient pas volontaires pour les essais et n'avaient pas reçu d'informations sur la protection ou les risques pour la santé.

### **2.- Pathologies**

En ce qui concerne la pathologie, seulement 9% des vétérans estiment qu'ils sont en bonne santé et ne signalent aucune maladie.

#### **2.1- Pathologies cancéreuses**

Parmi les vétérans malades, 228 vétérans (31.6%) signalent de 1 à 3 cancers; ce pourcentage est supérieur à l'incidence annuelle du cancer en France (17%) pour les hommes de moins de 65 ans. Les cancers les plus fréquents sont les cancers pulmonaires, de la bouche, du sang, de l'appareil digestif, de la peau et génito-urinaires.

En considérant l'âge des vétérans au diagnostic du cancer, 35% ont moins de 50 ans et 77% ont moins de 60 ans.

Selon l'Arme ou le Service, le nombre de cancers est progressivement croissant : Terre, Air, Mer, entreprises sous-traitantes, CEA. Ils sont plus nombreux chez les vétérans de Polynésie et ceux qui ont séjourné sur les deux sites (Sahara + Polynésie).

Parmi les cancers du sang, les lymphomes (12 cas/670) et les myélomes (9 cas/670) représentent plus de 100 fois le taux de la population française. Cette fréquence de ces maladies souvent radio-induites est anormalement élevée pour des personnes de moins de 65 ans.

Parmi ces cancers, 92, soit 40%, ont entraîné le décès du vétéran. En considérant l'âge des vétérans décédés, 25% ont moins de 50 ans et 87.5% ont moins de 65 ans.

## **2.2.- Pathologies non cancéreuses**

Pour les pathologies non cancéreuses, 83.1% des vétérans indiquent une ou plusieurs maladies.

Les pathologies digestives sont les plus fréquentes (15.2%), puis viennent les affections cardio-vasculaires (12.7%) et les affections des os et de muscles (10%). Les maladies de peau, souvent atypiques, représentent 8.6% des pathologies ; les maladies neurologiques et psychiatriques, 6.2%. Les vétérans signalent également la perte précoce de leurs dents (5.6%) et de leurs cheveux (4.7%).

Concernant l'âge de survenue de ces pathologies, 41% des pathologies surviennent avant 30 ans, 57.5% avant 40 ans, 77% avant 50 ans.

## **3.- Descendance**

Concernant la descendance, 143 vétérans (19.8%) n'ont pas d'enfants. 25% d'entre eux signalent une stérilité par anomalie du sperme. Pour les autres, 1158 enfants (2.1 par famille) sont nés en moyenne 4.4 ans après les essais (minimum quelques mois, maximum 21 ans). 105 (19.4%) vétérans signalent une ou plusieurs fausses couches.

245 Vétérans (43.9%) signalent des maladies ou des handicaps plus ou moins importants chez 352 enfants (30.1%) parmi les 1158 enfants nés après les essais. 2.6% des enfants sont décédés à la naissance.

**En résumé**, ces résultats portant sur 720 vétérans mettent en évidence :

- 1.- 91% présentent une ou plusieurs maladies ;
- 2.- 31.6% ont subi un ou plusieurs cancers. Les cancers peu fréquents dans la population française sont très augmentés chez les vétérans. 77% des cancers sont survenus avant l'âge de 60 ans et 35% avant 50 ans. 37.6% sont décédés avant l'âge de 60 ans.
- 3.- Les pathologies non cancéreuses digestives, cardiovasculaires et ostéo-musculaires sont les plus fréquentes ;
- 4.- Les enfants présentent des anomalies congénitales (15.6%) et diverses maladies (24.3%).

Discussion. Nos résultats portent sur un nombre relativement peu élevé de Vétérans. Cet échantillon est-il représentatif de l'ensemble des personnels qui sont allés sur les sites des essais ? En l'absence de données françaises publiées, il est difficile de répondre.

Cependant, au fur et à mesure de la progression de l'enquête, les pourcentages sont très similaires sur les 100 premiers dossiers comparés aux 200, 300 ou 600 dossiers suivants.

Comparaisons. L'incidence du cancer chez les Vétérans est supérieure à celle observée dans la population française du même âge, 31.6% vs 17%. Cette incidence est très voisine de celle observée chez les Vétérans britanniques (30%).

## **Conclusions**

Malgré les critiques qui peuvent être formulées, nos résultats, comparés à ceux des Britanniques, nous incitent à continuer notre enquête. Cette étude doit être complétée par un plus grand nombre de réponses.

Ces résultats représentent un argument important pour demander qu'une enquête épidémiologique contrôlée soit entreprise sur l'ensemble des personnels civils et militaires qui ont participé aux essais nucléaires français tant au Sahara qu'en Polynésie afin d'établir d'une manière certaine les effets sur la santé des essais nucléaires et d'en tirer les conséquences.

Lyon, le 20 novembre 2003

Dr J.L. Valatx  
Président de l'AVEN



Vous êtes ici : [Travaux parlementaires](#) > [Projets/propositions de loi](#)

 [Retour](#)

## Suivi sanitaire des essais nucléaires français

N° 141

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2002-2003

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 janvier 2003

### PROPOSITION DE LOI

*relative au suivi sanitaire des essais nucléaires français,*

PRÉSENTÉE

Par Mmes Marie-Claude BEAUDEAU, Hélène LUC, Marie-France BEAUFILS, Danielle BIDARD-REYDET, Nicole BORVO, MM. Robert BRET, Yves COQUELLE, Mmes Annie DAVID, Michelle DEMESSINE, Evelyne DIDIER, MM. Guy FISCHER, Thierry FOUCAUD, Gérard LE CAM, Mme Josiane MATHON, MM. Roland MUZEAU, Jack RALITE, Ivan RENAR et Mme Odette TERRADE,

Sénateurs.

*(Renvoyée à la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement).*

**Santé publique. Défense .**

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Bien que le nombre des civils et militaires qui ont participé aux essais nucléaires de la France, entre le 13 février 1960 et le 27 janvier 1996, n'ait jamais été rendu public, nombreux sont ceux qui font état de graves problèmes de santé, notamment cancéreux, mais aussi ophtalmologiques et cardiovasculaires. Les mêmes problèmes de santé se retrouvent aussi bien chez les personnes militaires, les civils du CEA et des entreprises sous-traitantes d'origine métropolitaine, que chez nos concitoyens de Polynésie française ou encore chez les populations qui ont été employées dans les sites algériens du Sahara.

De plus, des informations alarmantes font également état de problèmes sanitaires inexplicables dans les populations vivant à proximité des anciens sites d'essais nucléaires français, notamment celles des oasis proches de Reggane et des îles et atolls polynésiens proches de Mururoa et Fangalaufa.

Contrairement à ce qui est avancé habituellement par les autorités françaises, les conséquences des expériences nucléaires sur la santé sont loin d'être négligeables. Les témoignages abondent de vétérans ou d'anciens travailleurs décédés dans la force de l'âge de pathologies que certains médecins n'hésitent pas à attribuer à la présence de leur patient sur un site d'essais nucléaires.

Des dizaines de vétérans ont, depuis des années, engagé des procédures en justice pour obtenir droit à pension ou à indemnisation en réparations aux préjudices qu'ils attribuent aux essais nucléaires. La plupart des procédures se terminent en fin de non recevoir, les autorités judiciaires exigeant du plaignant la preuve scientifique du lien entre son état de santé actuel et sa participation à des essais nucléaires.

Les mêmes pathologies se retrouvent chez les vétérans et les populations qui ont vécu à proximité des sites d'essais nucléaires des autres puissances. C'est le cas notamment aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, mais aussi en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux Fidji.

Dans ces différents États, les gouvernements ont pris des dispositions concrètes pour faire droit aux revendications de leurs ressortissants. Ainsi, depuis la fin des années 1950, les Etats-Unis ont mis en place un suivi médical spécifique des populations des îles Marshall et ont créé un fonds d'indemnisation pour les populations déplacées de ces atolls. Le 25 avril 1988, le Sénat américain a adopté une loi d'indemnisation des vétérans exposés aux radiations, en établissant la présomption d'un lien avec le service pour des maladies dont souffrent les vétérans ayant été exposés aux radiations. Cette loi américaine, révisée en août 2001, a ainsi défini une liste de dix-huit maladies cancéreuses. En Nouvelle-Zélande, le gouvernement a mis en route, en septembre 2001, une étude sur un groupe de cent vétérans utilisant la méthode des tests radiobiologiques, permettant d'affirmer l'exposition aux radiations. Un système de prise en charge des vétérans et de leurs descendants a également été mis en place. Le gouvernement australien a publié en août 2001, la liste nominative des personnes affectées aux essais britanniques sur son territoire (environ 16 500). Il a également accordé un budget de 500 000 dollars pour des études épidémiologiques et radiobiologiques. Le gouvernement britannique a décidé de réviser ses propres études épidémiologiques.

Il s'avère donc qu'une initiative du Parlement français représenterait un message fort de reconnaissance vis-à-vis de tous ceux qui ont eu à subir des séquelles sur leur santé et celle de leurs descendants, du seul fait de leur participation aux expériences nucléaires de la France.

### PROPOSITION DE LOI

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est établi le principe de présomption de lien avec le service pour la ou les maladies dont souffre toute personne - civile ou militaire - ayant participé à une activité liée aux essais nucléaires, lorsqu'elle était en service actif.

#### Article 2

Pour être considérées comme liées au service, la loi exige que ces maladies aient été contractées à un niveau de 10 % ou plus, dans les quarante années après la dernière date à laquelle la personne désignée à l'article 1<sup>er</sup> participait à une activité liée aux essais nucléaires, cette durée étant réduite à trente ans après cette date dans les cas d'une leucémie.

#### Article 3

La liste des pathologies considérées comme liées à une activité liée aux essais nucléaires est fixée par décret. Une commission

médicale statuera sur la recevabilité des dossiers.

#### **Article 4**

Il est créé un fonds d'indemnisation des victimes civiles et militaires des essais nucléaires et un droit à pension pour les personnels civils et militaires et leurs ayants droit. Ce fonds d'indemnisation est alimenté pour partie par les crédits de la défense alloués au titre de la compensation de l'arrêt des essais nucléaires.

#### **Article 5**

Il est créé auprès du Premier ministre une commission nationale de suivi des essais nucléaires. Cette commission est composée des ministres chargés de la défense, de la santé et de l'environnement ou de leur représentant, du Président du gouvernement de Polynésie française ou de son représentant, de deux députés et deux sénateurs, de représentants des associations représentatives des personnes civiles ou militaires concernées, de représentants des organisations syndicales patronales et de salariés ou de personnes qualifiées.

La répartition des membres de cette commission, les modalités de leur désignation, son organisation et son fonctionnement sont précisés par décret en Conseil d'Etat. Le président de la commission nationale de suivi des essais nucléaires est membre de droit de la direction du département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires créé par l'arrêté conjoint du 7 septembre 1988 par le ministre de la défense et le secrétaire d'Etat à l'industrie.

#### **Article 6**

Le suivi des questions relatives à l'épidémiologie et à l'environnement jusqu'à présent attribué au département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires par l'arrêté du 7 septembre 1998 est attribué à la commission nationale de suivi des essais nucléaires qui assure le suivi de l'application de la présente loi. La commission assure en outre le suivi des populations qui vivent ou ont vécu à proximité des sites d'essais tant au Sahara qu'en Polynésie française.

#### **Article 7**

La décision concernant l'application du « principe de présomption de lien avec le service » défini par l'article 1<sup>er</sup> est prise par le Premier ministre sur proposition de l'un ou l'autre des ministres désignés à l'article 5.

#### **Article 8**

La commission nationale de suivi des essais nucléaires publie chaque année un rapport sur l'application de la loi.

#### **Article 9**

La présente loi est applicable aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte.

#### **Article 10**

Les charges éventuelles qui résulteraient pour l'Etat de l'application de la présente loi sont compensées à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux tarifs visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

**Députés ou sénateurs signataires de la proposition de loi  
ou ayant signifié leur accord avec la proposition de loi**

1	Monsieur	Jacques	Desallangre, député	Aisne	PC
2	Monsieur	Pierre	Goldberg, député	Allier	PC
3	Monsieur	Pascal	Terrasse, député	Ardèche	PS
4	Monsieur	Frédéric	Dutoit, député	Bouches du Rhône	PC
5	Monsieur	Michel	Vaxès, député	Bouches du Rhône	PC
6	Monsieur	Robert	Bret, sénateur	Bouches du Rhône	PC
7	Monsieur	Jean-Marc	Lefranc, député	Calvados	UMP
8	Monsieur	Jean-Claude	Sandrier, député	Cher	PC
9	Monsieur	Gérard	Le Cam, sénateur	Côtes d'Armor	PC
10	Madame	Danielle	Bousquet, députée	Côtes d'Armor	PS
11	Monsieur	Pierre-Yvon	Tremel, Sénateur	Côtes d'Armor	PS
12	Monsieur	Noël	Mamère, député	Gironde	Verts
13	Monsieur	François	Liberti, député	Hérault	PC
14	Madame	Marie-France	Beaufils, sénatrice	Indre et Loire	PC
15	Monsieur	Gilbert	Biessy, député	Isère	PC
16	Madame	Annie	David, sénatrice	Isère	PC
17	Monsieur	Bernard	Saugey, sénateur	Isère	UMP
18	Madame	Josiane	Mathon, sénatrice	Loire	PC
19	Monsieur	Dino	Cinieri, député	Loire	UMP
20	Monsieur	Jacques	Floch, député	Loire Atlantique	PS
21	Monsieur	Daniel	Raoul, sénateur	Maine et Loire	PS
22	Madame	Evelyne	Didier, sénatrice	Meurthe et Moselle	PC
23	Monsieur	Marcel	Dehoux, député	Nord	PS
24	Monsieur	Alain	Bocquet, député	Nord	PC
25	Monsieur	Georges	Hage, député	Nord	PC
26	Madame	Michèle	Demessine, sénatrice	Nord	PC
27	Monsieur	Ivan	Renar, sénateur	Nord	PC
28	Monsieur	Marcel	Dehoux, député	Nord	PS
29	Madame	Marie-Christ.	Blandin, sénatrice	Nord	Verts
30	Monsieur	Yves	Coquelle, sénateur	Pas de Calais	PC
31	Monsieur	Albert	Facon, député	Pas de Calais	PS
32	Monsieur	André	Chassaing, député	Puy de Dôme	PC
33	Madame	Martine	Lignères-Cassou, députée	Pyrénées At	PS
34	Monsieur	André	Gerin, député	Rhône	PC
35	Monsieur	Guy	Fischer, sénateur	Rhône	PC
36	Madame	Nicole	Borvo, sénatrice	Paris	PC
37	Monsieur	Yves	Cochet, député	Paris	Verts
38	Madame	Martine	Billard, députée	Paris	Verts
39	Monsieur	Daniel	Paul, député	Seine Maritime	PC
40	Monsieur	Thierry	Foucaud, sénateur	Seine Maritime	PC
41	Madame	Ségolène	Royal, députée	Deux Sèvres	PS
42	Monsieur	Maxime	Gremetz, député	Somme	PC
43	Monsieur	Stéphane	Demilly, député	Somme	UDF
44	Monsieur	Jacques	Brunhes, député	Hauts de Seine	PC
45	Madame	Jacqueline	Fraysse, députée	Hauts de Seine	PC
46	Madame	Janine	Jambu, députée	Hauts de Seine	PC
47	Monsieur	Roland	Muzeau, sénateur	Hauts de Seine	PC
48	Monsieur	François	Asensi, député	Seine Saint Denis	PC
49	Monsieur	Patrick	Braouezec, député	Seine Saint Denis	PC
50	Monsieur	Jean-Pierre	Brard, député	Seine Saint Denis	PC
51	Madame	Marie-George	Buffet, députée	Seine Saint Denis	PC
52	Madame	Muguette	Jacquaint, députée	Seine Saint Denis	PC
53	Madame	Danielle	Bidard-Reydet, sénatrice	Seine Saint Denis	PC
54	Monsieur	Jacques	Ralite, sénateur	Seine Saint Denis	PC
55	Monsieur	Jean-Claude	Lefort, député	Val de Marne	PC
56	Madame	Hélène	Luc, sénatrice	Val de Marne	PC
57	Madame	Odette	Terrade, sénatrice	Val de Marne	PC
58	Madame	Marie-Claude	Beaudeau, sénatrice	Val d'Oise	PC

# Association des Vétérans des essais nucléaires

AVEN

187 montée de Choulans 69005 Lyon

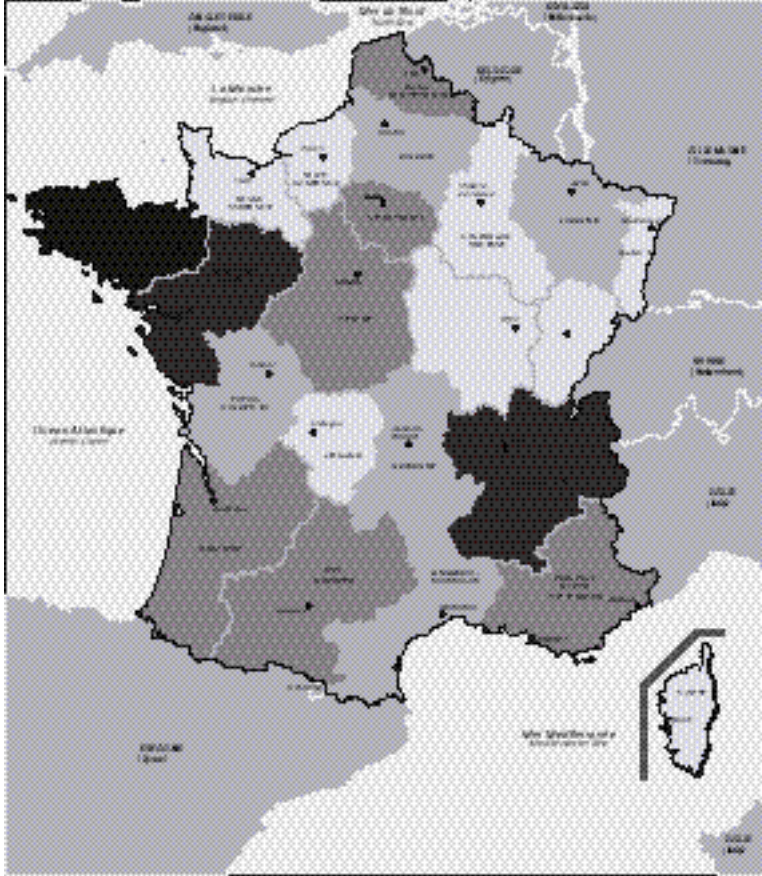
Tél 04 78 36 93 03

Fax 04 78 36 36 83

CCP AVEN Lyon 12 838 02 K

Site internet : [www.aven.org](http://www.aven.org)

E-mail [aven@aven.org](mailto:aven@aven.org)



Au 1er octobre 2003, l'AVEN compte 1300 membres cotisants et près de 700 contacts en voie d'adhésion.

## Que voulons-nous ?

" L'association a pour objet d'obtenir, par tous les moyens légaux à sa disposition, le droit à l'information sur les conséquences de la participation aux programmes d'essais nucléaires sur la santé, le droit d'accès aux dossiers radiologiques et médicaux, le droit à pension, à indemnisation et aux soins.

Pour atteindre ces objectifs, l'association se donne pour missions :

- de rassembler l'information disponible,
- d'informer les vétérans et leurs familles de leurs droits et l'opinion publique de l'état de la question,
- d'intervenir auprès des autorités administratives et des juridictions françaises et européennes compétentes et de soutenir la cause des vétérans des essais nucléaires et de leurs familles qui le désirent.

Pour assurer sa mission dans les meilleures conditions, l'association des vétérans des essais nucléaires français et leurs familles sollicitera l'aide de juristes, de scientifiques, de médecins et de journalistes prêts à lui apporter leur concours. "

(Article 2 des statuts)

## Le bureau de l'AVEN

Président : Dr Jean-Louis Valatx  
Vice-Président : M. Michel Verger  
Trésorier : M. Jean-Claude Hervieux  
Trésorier adjoint : Mme Arlette Dellac  
Secrétaire : M. Jean-Claude Egginton

## Un devoir de vérité et de justice

Depuis le 27 janvier 1996, la France a décidé d'arrêter les essais nucléaires. Elle a fermé ses sites d'essais de Polynésie et ratifié le traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

Les Vétérans des essais nucléaires français se réjouissent de ces initiatives. Cependant, de nombreux vétérans ont été témoins d'accidents et d'incidents, certains ont travaillé en zone contaminée, parfois sans les plus élémentaires précautions. Plusieurs ont aujourd'hui des problèmes de santé et certains sont décédés prématurément.

Eux-mêmes ou leurs familles se heurtent à une fin de non recevoir de la part des autorités militaires qui répètent contre toute évidence que les essais ont été effectués selon toutes les conditions de sécurité tant pour les personnels civils et militaires que pour l'environnement.

Plusieurs vétérans ont entamé des procédures judiciaires pour faire reconnaître leur droit à pension et indemnisation. Longtemps les tribunaux se sont alignés sur le point de vue des autorités militaires, mais récemment, certains tribunaux (les Cours des pensions militaires de Chambéry, de Toulon ou de Bordeaux, par exemple) donnent raison aux vétérans en refusant d'admettre que le "secret militaire" puisse couvrir tous les risques sanitaires auxquels les vétérans ont été exposés.

## Correspondants sur les départements

01 Rivière Richard 183, allée de la Panisette 01500 Ambérieu en Bugey 04 74 35 02 21  
02 Villers Alain 35 rue Regnault 02100 Saint-Quentin 03 23 67 18 40  
06 Hervé Jean -Yves Les Cistes sud 131 chemin Tomain 06320 Cap d'Ail 04 93 41 88 44  
09 Verhulle Jeanine 8, allée de la Plaine 09120 Crampagna 05 61 05 35 09  
13 Vanneste Marcel Rés.Valbonnette bt. B2 33, av. Henri Malacrida 13100 Aix en Pce 04 42 27 30 04  
14 Gracien Jacques La Croisette 14400 Cohin 02 31 92 90 87  
17 Terrasson Jean-Michel Le Vaure 17210 Orignolles 05 46 04 03 90  
20 Antonini Pierre Louis Ldt Fiuminale Monticello 20220 L'Ile Rousse 04 95 61 76 83  
22 Behec Yvon 35 rue de l'Eglise 22500 Paimpol 02 96 20 73 16  
24 Cambon Yann Le Maine du Bost 24300 Connezac 05.53.60.36.55  
29 Tardieu Anne 5 Kerioc 29190 Gouëzec 02 98 73 34 62  
30 Touzeau Patrick 7 rue Bonfa 30000 Nîmes 04 66 67 63 81  
31 Déchanet Léo Le Bosc Marqufave Route de Lacaune 31390 Carbonne 05 61 87 97 08  
33 Boyer Patrick 18 allée les lilas 33600 Pessac 05 57 02 01 57  
35 Philippe Pierre 18 rue Tancrede Abraham 35500 Vitré 02 99 74 42 33  
36 & 18 Dessoubrais Michel 14, rue Paul Eluard 36130 Déols 02 54 34 96 17  
37 & 41 Mézières André La Ballastière 37700 St Pierre des Corps 02 47 63 01 42  
38 Drevet Alain 255 route de la Corderie 38110 St Clair de la Tour 04 74 97 50 81  
43 Faure Louis-Henry 13 Bd Georges Sand 43000 Le Puy en Velay 04 71 05 72 66  
44 Couffin Didier 16, rue de l'Ouche Cormier 44100 Nantes 02 40 43 13 70  
47 SansJean Luc St Aubin 24500 Eymet 05 53 27 45 26  
49 Devena André La Grande Roulière 49140 Baune 02 41 45 11 46  
51 Cardon Michel 27, rue Lecomte del'Isle 51000 Chalons sur Marne 03 26 68 09 60  
53 Bignon Philippe 45 rue de Courtille 53300 Ambières les Vallées 02 43 08 84 85  
54 Demange Daniel 29, rue Aristide Briand 54510 Tomblaine 03 83 29 55 68  
55 Daville Claude 41 rue de la Fontaine 55000 Longeville en Barrois 03 29 76 13 59  
56 Le Saux Jean-Yves Hôtel du Roi Arthur Le Lac aux Ducs 56800 Ploermel 02 97 73 64 64  
57 Ros Bernard 98 clos des Sorbiers 57155 Marly 03 87 66 69 30  
59 Corion Roland Rés Aurélia , 87 rue Jean Maillotte 59110 La Madeleine 03 20 74 59 36  
59 Hugot Gilles 5 rue Charles Gounod 59400 Cambrai 03 27 78 20 13 (secteur Cambrai-Est)  
60 Laval Jean-Paul 3, route de Gueux 60620 Bouillancy :03 44 87 49 96  
61 Jouin Claude 16 rue de l'Orangerie 61100 Flers 02 33 65 40 19  
62 Briois Jean-Pierre 24 rue de la Mairie 62118 Roeux 03 21 58 13 09  
62 Legru Léandre 4 rue des Camayeux 62114 Sains en Gohelle 03 21 29 61 01

63 Armanger Nicole 48 rue du Commerce 63200 Riom 04 73 38 35 58  
67 Gargoët Serge 19 rue Schultz 67210 Obernay 03 88 95 05 21  
69 Secrétariat AVEN 187 montée de Choulans 69005 Lyon 04 78 36 93 03  
71 Pothier Pierre la Cray 71110 Semur en Brionnay 03 85 25 44 03  
72 Dupas Gilbert 5 rue du Bordage 72700 Pruille le Chétif 02 43 47 22 83  
75 Brassens François 39 bis, avenue de St Ouen 75013 Paris 01 42 28 47 75  
76 Duchateau Jean Claude le Comte de Nice 43 rue P.Corneille 76420 Bihorel 06 22 41 18 19  
79 Chesseron Jean-Paul 12, chemin de l'Écluse 79140 Cerizay 05 49 80 53 05  
80 Egginton Jean-Claude 11, rue Frédéric Manhès 80450 Camon 03 22 47 26 65 (Grande région Nord)  
81 & 12, 82 Dellac Gérard Les Joncs 81500 Moncabrier 05 63 58 74 48 (Midi Pyrénées)  
83 Rey Louis 10 Hameau Parachois, rue Clio 83100 Toulon 04 94 61 07 94  
91 Lecoq Jacques 2 rue des Vignes 91450 Etiolles 01 69 89 02 66  
91 Ista Danielle 3, hameau du Galion 91650 Breuillet 01 64 58 57 30 (Région Ile-de-France)

### **Responsable de l'organisation et de l'animation des régions**

Michel Verger, vice-président, 37 chemin des Vallées Matheflon 49140 Seiches/Loir 02 41 76 22 88

## **Nous ne sommes pas seuls**

En Polynésie, s'est créée le 4 juillet 2001, une association des anciens travailleurs polynésiens des sites des essais nucléaires, Moruroa e tatou, Moruroa et nous. Confrontée aux mêmes problèmes, elle a les mêmes objectifs que nous.

Contact :

Moruroa e tatou BP 5456 - 98716 Pirae Tahiti (Polynésie française)

E mail : moruroaetatou@mail.pf

En Algérie, une association des victimes des essais nucléaires français est en cours de constitution

Ailleurs, à l'étranger, les pouvoirs publics des pays où ont eu lieu les essais nucléaires (Australie, Grande-Bretagne, Nouvelle Zélande, États-Unis) ne sont pas restés indifférents aux revendications de leurs vétérans.

Dès 1988, le Sénat américain a accordé la présomption du lien avec le Service de 21 maladies qui peuvent être radio-induites pour les personnes ayant participé aux essais.

En 2001, le gouvernement australien a publié la liste nominative des personnes qui ont participé aux essais sur le sol australien ; il a accordé un budget de 500 000\$ pour des études épidémiologiques et radio biologiques. Il en est de même pour la Nouvelle Zélande.

## **Pour en savoir plus : ouvrages disponibles**

Bruno Barrillot, L'héritage de la bombe. Sahara-Polynésie 1960-2002, CDRPC, 2002, 320 p.

Bruno Barrillot, Les irradiés de la République. Complexe, 2003

Christine Chanton, Les vétérans des essais nucléaires au Sahara. 1960-1966, GRHI, 2003, 179 p.

Marie-Claude Beaudeau, Les essais nucléaires et la santé, Conférence du 19 janvier 2002 au Sénat, CDRPC, 2002, 112 p.

Brève histoire du système de compensation des Etats-Unis pour dommages et maladies dues aux radiations, Cahier n°12 de l'Observatoire des armes nucléaires française, 2003

Comment se procurer ces ouvrages (envois compris) :

- au CDRPC 187 montée de Choulans 69005 Lyon (chèque à l'ordre du CDRPC)

- L'héritage de la bombe : 21,50 euros

- Les irradiés de la République : 15 euros en souscription jusqu'au 15 novembre 2003

- Essais nucléaires et santé : 14 euros

- Histoire des compensations aux Etats-Unis : 7 euros

- au GRHI - Maison de la Recherche, Université de Toulouse Le Mirail, 5 Allée Antonio Machado 31058 Toulouse Cedex 9 (chèque à l'ordre du GRHI) :

- Les vétérans des essais nucléaires au Sahara : 20,58 euros + 4,80 euros



# Association Moruroa e tatou

*Siège : 403 Boulevard Pomare*

*Papeete Tahiti*

*Tél : + 689. 430905*

*E-mail : [moruroaetatou@mail.pf](mailto:moruroaetatou@mail.pf)*

*B.P. 5456 98716 Pirae*

L'association Moruroa e tatou a été créée le 4 juillet 2001 à Papeete (Tahiti).

L'association a pour objet d'obtenir, par tous les moyens légaux à sa disposition, le droit à l'information sur les conséquences de la participation aux programmes d'essais nucléaires sur la santé, le droit d'accès aux dossiers radiologiques et médicaux, le droit à pension, à indemnisation et aux soins.

Pour atteindre ces objectifs, l'association se donne pour missions :

- de rassembler l'information disponible,
- d'informer les membres de l'association de leurs droits et l'opinion publique de l'état de la question,
- d'intervenir auprès des autorités administratives et des juridictions territoriales, françaises et européennes compétentes et de soutenir la cause de ses membres qui le désirent.

Pour assurer sa mission dans les meilleures conditions, l'association Moruroa e tatou sollicitera l'aide de juristes, de scientifiques, de médecins et de journalistes prêts à lui apporter leur concours.

Le bureau de l'association est ainsi composé :

Président :	Roland Oldham
Vice-Président	Taaroanui Maraea
Secrétaire-Coordinateur	John Taroanui Doom
Trésorier	Joël Here Hoiore
Membres	Tanemaruatoa Arakino
	Marius Chan
	Edouard Huriore
	Pierre Teuru

Au 14 juillet 2003, l'association Moruroa e tatou compte 1478 membres actifs et 91 anciens travailleurs décédés représentés par leurs veuves ou leurs enfants. Les problèmes de santé des membres de l'association sont tels que l'ONG humanitaire « Médecins du Monde » a décidé d'ouvrir une mission d'un an en Polynésie française à partir d'octobre 2003.

Moruroa e tatou travaille en étroite coopération avec l'association des Vétérans des essais nucléaires qui compte, en métropole, plus de 2000 membres dont 230 veuves.

Moruroa e tatou a participé à la création du « Réseau international de Paris sur les essais nucléaires » le 20 janvier 2001 à Paris sous la présidence de Mme Lyn Allison, sénatrice d'Australie.

## Principales activités de Moruroa e tatou de juillet 2002 à novembre 2003

Juillet 2002 :

**20** : Assemblée générale de Moruroa e tatou à Arue en présence de nombreux invités : Pasteur Jean-Arnold de Clermont, président de la Fédération Protestante de France, Mme Lyn Allison, sénatrice d'Australie, Dr Jean-Louis Valatx, président de l'AVEN, Dr Al Rowland, directeur de l'étude radiobiologique sur les vétérans (Nouvelle-Zélande), M. Eiji Okumura, survivant du bombardement de Nagasaki, M. Shoji Hikara, survivant de la deuxième génération d'Hiroshima, M. Toshiki Mashimo, de l'association Gensuikin (Japon), M. Paul Ahpoy, vice-président de l'association des vétérans fidjiens, M. Bruno Barrillot, chercheur

**21** : Réunion du Réseau International de Paris sur les essais nucléaires à Papeete, présidée par Madame Lyn Allison, Sénatrice d'Australie

**25** : Entretien des invités de Moruroa e Tatou avec des représentants du ministère de la Santé (sans la Ministre), à Papeete.

Août

**2** : Départ pour Hiroshima et Nakasaki de Roland Oldham, Raymond Taha et Etienne Tehumu, invités par Gensuikin, association des victimes des bombardements.

**23** : Entretien décevant et écourté (à Papeete) avec J.F Delage représentant la Secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Mme Girardin.

Septembre

**7/8** : Visite aux anciens travailleurs de Rairoa (Tuamotu). Accueil par Pasteur Natiki. Réunion et Présentation de Moruroa e tatou en soirée.

**9** : Rencontre avec le Président du Sénat Monsieur Poncelet, à Tahiti.

Octobre

**8/13** : Participation de John Doom au séminaire « Europe Pacifique Solidarité » à Strasbourg.

**15** : Rencontre avec le député Yves Cochet à l'Assemblée nationale (Paris) et soirée d'information à la paroisse du Luxembourg.

**16** : Rencontre des députés Christian Ménard (UMP) à l'Assemblée nationale

**17** : Sénat : entrevue avec Mme Blandin Marie-Christine Sénatrice (Vert)

**18** : Entrevue avec le Président de la FPF : Pasteur De Clermont.

**19** : Participation au C.A. de l'AVEN à Lyon

Novembre

**9/11**: Arutua (Tuamotu) : rencontre avec les travailleurs de Moruroa.

**12** : Présentation Moruroa e tatou à Peace Boat (association japonaise) à la Mairie de Faa

Janvier 2003:

**11** : Rencontre à Uturoa (Raiatea) avec les anciens travailleurs de Moruroa

**18/25** : Participation de John Doom à la Conférence « Nuclear Free and Independant Pacific » à Tonga.

Février :

**6** : Décès de Marie-Thérèse Danielsson

Mars

**26** : Visite de John Doom à l'Université de Massey NZ pour le projet d'étude Radiobiologie

Avril

**5** : Présentation de Moruroa e tatou par John Doom aux responsables des Eglises du Pacifique.

Juin

**2** : Tahiti : Entretien avec Mme Nicole Bouteau : Présidente de No oe e te Nunaa.

**16/24** : Visite à Tahiti du Dr. Michel Brugière Directeur Général de Médecins du Monde.

**23/6-28/7** : Visite Bruno Barrillot à Tahiti pour aider Moruroa e tatou dans les procédures juridiques des anciens travailleurs de Moruroa.

Juillet

**2** : Conférence de presse, à Papeete, à l'occasion de l'anniversaire de la 1<sup>ère</sup> bombe à Moruroa.

**5** : Assemblée générale de Moruroa e tatou à Arue (Tahiti)

**26** : Manifestation de Moruroa e tatou à Papeete à l'occasion de la visite de Jacques Chirac en Polynésie française

**28** : Une délégation de cinq membres de Moruroa e tatou est reçue à Papeete par M. Michel Chatot, conseiller du Président de la République

Août

**6-9** : Deux délégués de Moruroa e tatou participent aux conférences et cérémonies anniversaires des bombardements de 1945 à Hiroshima et Nagasaki

Septembre

**4** : John Doom et Bruno Barrillot rencontrent, à Paris, Maître Jean-Paul Teissonnière, avocat de l'AVEN qui accepte de prendre en charge la défense des anciens travailleurs polynésiens des sites nucléaires.

Réunion de travail, à Paris, avec les attachés parlementaires de Mmes Marie-Claude Beaudeau et Marie-Christine Blandin, sénatrices, pour la préparation de la journée du 28 novembre au Sénat.

Novembre

**8** : Arrivée à Tahiti de la mission de Médecins du Monde. Le docteur Agnès Blancho dirigera la mission auprès des anciens travailleurs et de leurs familles et effectuera des tournées dans les îles voisines des anciens sites d'essais.

**25** : Arrivée à Paris de la délégation de trois membres de Moruroa e tatou pour la conférence de presse au Sénat du 28 novembre.

# PLATEFORME COMMUNE

## Pour une reconnaissance des effets des expérimentations nucléaires en Polynésie

Papeete – Tahiti : 26 juillet 2003

Il y a maintenant 40 ans que le CEP Français s'installait en Polynésie grâce au don des atolls de Moruroa et Fangataufa du Territoire de Polynésie à l'Etat Français.

Pendant les 30 années que dureront les essais nucléaires, 4700 travailleurs polynésiens seront embauchés pour construire le site, les infrastructures, les plateformes de tir, les forages souterrains et pour récupérer au fond du lagon les matériels.

- 46 essais atmosphériques, les plus nocifs, seront effectués de 1966 à 1974. Des incidents atmosphériques ont entraîné des contaminations du site, des îles et des atolls les plus proches. 147 essais souterrains seront effectués de 1975 à 1996. Ces essais, normalement moins nocifs, seront également émaillés d'accidents avec des fuites de gaz radioactifs en surface, qui seront constatés et mesurés par l'AIEA.
- Pendant ces essais, les autorités civiles (CEA) et militaires françaises ont toujours affirmé publiquement que ces essais étaient « propres », qu'elles avaient la maîtrise totale des techniques, qu'elles assuraient la protection et un suivi rigoureux des personnels et de l'environnement, enfin que « tout est impeccable, il n'y a rien à voir, circulez », black-out total.
- Malheureusement, 40 ans après la réalité est tout autre. Aujourd'hui, plus de 1000 anciens travailleurs polynésiens ont des problèmes de santé qu'ils attribuent à leur séjour à Moruroa. Et comment pourrait-il en être autrement puisqu'à aucun moment, à l'embauche, pendant les séjours et au départ du CEP, les travailleurs n'ont pas été informés des risques qu'ils encourraient, ni des résultats biologiques et dosimétriques des examens que le service de santé des Armées leur faisaient : « Tout va bien !! Bon pour le service ».
- La réalité est tout autre, car plusieurs années après des travailleurs sont atteints de maladies malignes que ni le service de santé des Armées, ni l'assurance maladie ne veulent reconnaître comme maladies professionnelles imputables au service.
- Comment se fait-il que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande reconnaissent les risques encourus par leurs personnels civils et militaires et déterminent par voie législative la liste de 21 maladies malignes (cancers) imputables à la présence sur les sites ? Les ingénieurs civils et militaires français seraient-ils beaucoup plus intelligents que leurs homologues anglo-saxons ? Les travailleurs polynésiens seraient-ils beaucoup plus résistants à la radioactivité que les travailleurs nord-américains, anglais, australiens et néo-zélandais ?
- Non, le CEA et le ministère de la Défense, convaincus de leur puissance technique, rassurés par le dispositif de protection et les rapports de l'AIEA, se sont enfermés dans une attitude hautaine, arrogante, voire méprisante et ne veulent pas admettre qu'il n'y a pas de nucléaire propre et que des incidents et accidents ont bien eu lieu, entraînant des contaminations radioactives des personnels et de l'environnement.

- Il faut que la vérité soit faite, que les archives du CEA et du ministère de la défense soient ouvertes, qu'une loi reconnaisse les maladies imputables à l'exposition sur les sites et qu'un fond de compensation soit créé pour les travailleurs malades et leurs familles et que des expertises dosimétriques soient effectuées par des experts indépendants sur l'ensemble du territoire polynésien et enfin que des mesures soient prises pour contrôler les déchets nucléaires enfouis dans les atolls de Moruroa et Fangataufa.

Les associations, les Eglises, les partis politiques et les personnalités signataires demandent au Président de la République française ainsi qu'au Président-Sénateur de Polynésie française que les revendications des anciens travailleurs polynésiens et de l'ensemble du peuple polynésien soient prises en compte :

- Reconnaissance par l'Etat de sa responsabilité dans la santé des anciens travailleurs et des populations affectées par les retombées des essais.
- Vote d'une loi au Parlement sur le suivi sanitaire des essais nucléaires.
- Indemnisation des victimes et des familles des anciens travailleurs.
- Ouverture des archives pour que la vérité soit faite sur l'innocuité prétendue des essais

### **Signataires (au 28 novembre 2003)**

#### *Associations, Eglises, Partis politiques, Personnalités*

Association Moruroa e tatou

Eglise Evangélique en Polynésie française

Fetia Api

Heiura, les Verts Polynésiens

Ia Mana te Nunaa

Te Hono e tau i te honoau

Philip Schyle, Maire de Arue, Président du Fetia Api

#### *Conseillers à l'Assemblée de Polynésie Française*

Dominique Amiot, conseiller territorial de Polynésie française

William Aumeran, conseiller territorial de Polynésie française

Tamara Bopp Du Pont conseillère territoriale de Polynésie française

Nicole Bouteau, conseillère territoriale de Polynésie française

Loïc Brigato, conseiller territorial de Polynésie française

Rosine Chin Foo, conseillère territoriale de Polynésie française

Valentina Cross, conseillère territoriale de Polynésie française

Tilda Fuller, conseillère territoriale de Polynésie française

Antony Geros, conseiller territorial de Polynésie française

Unutea Hirshon, conseillère territoriale de Polynésie française

Henriette Kamia, conseillère territoriale de Polynésie française

Victor Maamaatuaiahutapu, conseiller territorial de Polynésie française

Antonio Perez, conseiller territorial de Polynésie française

Jean-Marius Raapoto, conseiller territorial de Polynésie française

James Salmon, conseiller territorial de Polynésie française

Chantal Tahiaata, conseillère territoriale, maire de Tubuai

Hirohiti Tefaarere, conseiller territorial de Polynésie française

Oscar Temaru, conseiller territorial de Polynésie française, Maire de Faa'a

Noa Tetuanui, conseiller territorial de Polynésie française

Marie-Laure Vanizette, conseillère territoriale de Polynésie française



## **Association des Victimes des essais atomiques français au Sahara**

*Siège social*  
189 Cité Jourdain  
Les Castors  
Oran 37007  
Algérie

Les statuts de l'association ont été déposés auprès du Ministère des Moudjahidine (Alger) en février 2003.

L'objet de l'association est d'obtenir par tous moyens légaux,

- le droit à l'information sur les conséquences sur la santé pour les participants aux programmes d'essais nucléaires au Sahara
- le droit d'accès aux dossiers médicaux et radiologiques
- le droit aux soins médicaux, à pension et indemnisation.

Le Président de l'association est M. Mohamed Bendjebbar.

Monsieur Mohamed Bendjebbar dirigeait l'unité militaire algérienne du Génie qui a été chargée, après le départ des Français de Reggane, de « liquider » l'ancienne base d'essais nucléaires et de récupérer les matériels disponibles pour équiper les populations des oasis proches de Reggane. Il a été gravement contaminé au cours de cette mission par du matériel contaminé laissé à l'abandon.

En août 2002, M. Mohamed Bendjebbar a représenté les victimes algériennes des essais nucléaires à la conférence intitulée « Les victimes des essais nucléaires français prennent la parole » qui s'est tenue à Hiroshima le 5 août 2002.

En novembre 2003, l'association des Victimes des essais atomiques français au Sahara est en attente de reconnaissance officielle par le gouvernement algérien.

Le 28 novembre 2003, au Sénat, pour la première fois en France, les représentants des victimes algériennes des essais nucléaires français se retrouveront avec leurs homologues de Polynésie française et de métropole.



**Médecins Du Monde** est une Association médicale humanitaire qui intervient auprès des populations vulnérables, en France et partout dans le monde, indépendamment de leurs appartenances ethniques, politiques, religieuses, syndicales ou culturelles.

À l'étranger, MDM intervient dans les situations d'urgences, catastrophes naturelles, épidémies, guerres et déplacements de populations pour assurer la survie des populations menacées.

Après les crises, nous intervenons également dans les crises durables (ex : Afghanistan) ou à la période de reconstruction des systèmes de santé.

Enfin, dans les pays en développement, nous soutenons les programmes de santé publique mis en place par les autorités locales, pour améliorer l'état de santé globale des populations les plus pauvres.

À ce type de missions, MDM a élargi son champ d'action aux problèmes des répercussions sur la santé, des modifications ou des agressions environnementales. C'est à ce titre que nous intervenons en Polynésie auprès des anciens travailleurs Polynésiens sur les sites de Morurora et Fangataufa, ainsi qu'auprès des populations Biolorusses vivant en zones contaminées après l'accident de Tchernobyl.

En France, MDM intervient depuis plus de dix ans auprès des exclus, des SDF, des migrants clandestins, des prostituées victimes de trafic et des usagers de drogues.

Pour mener ses actions, MDM fait appel à la solidarité des donateurs privés et publics. MDM mobilise des volontaires médecins, infirmières, professionnels de santé, pour mettre en oeuvre ses actions sur le terrain.

Aujourd'hui MDM est une organisation internationale, disposant de seize implantations dans les pays européens, aux États-Unis, au Canada et au Japon.

Enfin, MDM, en plus de ses actions de soins, mène des actions de témoignage, vis-à-vis du grand public et des décideurs politiques, sur les violations des Droits de l'Homme, du Droit International Humanitaire, et du Droit à la santé (constituant des Droits économiques, sociaux et culturels).

Son slogan en matière de communication est :

**« Soignons toutes les maladies, même l'injustice. »**

**La documentation du Centre**, tenue à jour depuis plus de quinze ans, comprend plusieurs milliers d'ouvrages français, étrangers et émanant d'organismes internationaux, des collections de revues spécialisées, des banques de données, des dossiers thématiques comportant des coupures de presse, des documents parlementaires, des rapports techniques, etc.



Le site Internet, [www.obsarm.org](http://www.obsarm.org), permet de trouver des dossiers d'actualité et des données complètes sur les ventes d'armes, le nucléaire militaire, les mines antipersonnel, l'actualité des

Pour garantir son indépendance, le CDRPC assure une partie de son financement par ses services et par la vente de ses publications. Il reçoit également le soutien de nombreux

La documentation du Centre peut être consultée sur place et sur rendez-vous de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi.

*Nous avons besoin de vous pour continuer notre action.*

A renvoyer, complété, au CDRPC 187, montée de Choulans 69005 Lyon

Nom, prénom : .....

Adresse complète : .....

Tél. / Fax : .....

E-mail : .....

Je souhaite devenir « Ami du CDRPC » et verse une cotisation annuelle de : **8 €**

(je bénéficie d'une réduction sur l'ensemble des publications)

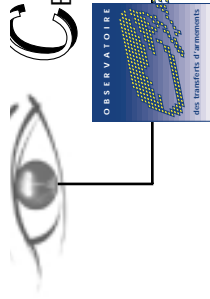
Je souhaite soutenir les activités du CDRPC et verse un don de : **€**

(je recevrai un reçu fiscal pour bénéficier d'une réduction d'impôt)

Je m'abonne à Damodès (10 numéros)  **20 €** (Tarif normal)  **16 €** (Tarif Amis)

Je commande l'ouvrage suivant : ..... prix : ..... €

Chèque à l'ordre du CDRPC, CCP 3305 96S Lyon



**C**réé en 1984, le Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits (CDRPC) est un centre d'observation et d'expertise indépendant. Le CDRPC effectue des recherches et diffuse de l'information sur les questions de défense et de sécurité.

**Deux observatoires ont été créés au sein du CDRPC :**

Observatoire des transferts d'armements  
**C**réé en 1994, cet observatoire axe ses travaux de recherche sur l'industrie d'armement, les livraisons d'armes, les mines antipersonnel et la politique militaire de la France.

Observatoire des armes nucléaires françaises  
**C**réé en 2000, cet observatoire place ses travaux de recherche dans la perspective de l'élimination des armes nucléaires conformément aux vœux du Traité de non-prolifération.

Le CDRPC est un des principaux interlocuteurs indépendants tant auprès de la société civile que des responsables politiques sur les questions de défense. Il a pour objectif d'encourager et de maintenir la politique de transparence sur les activités militaires de la France et de l'Europe dans la perspective d'une dé militarisation progressive (internationale).

Le CDRPC est animé par une équipe de salariés et de bénévoles (journaliste, chercheur, documentaliste, secrétariat) et un conseil d'administration.

*Par avance nous vous remercions pour votre soutien actif*



**L'Observatoire des transferts d'armements** réalise depuis 1995 un rapport annuel sur les ventes d'armes de la France. Ses analyses sur les exportations d'armement, la question des droits humains dans les pays acquéreurs et les accords de coopération militaire avec la France, font de ce document une référence.

L'Observatoire a collaboré en 1997 avec Handicap International à une évaluation du système de production des mines terrestres en France. Depuis juin 1999, il est membre de la **Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel**.

Depuis 1997, l'Observatoire participe à l'animation du collectif « Contrôle des transferts d'armes », dans le cadre d'une campagne internationale de transparence des ventes d'armes et du matériel de sécurité.

L'Observatoire est reçu régulièrement par les cabinets ministériels, les

## Observatoire des armes nucléaires françaises

Des études concernant le coût, les essais et les déchets nucléaires sont réalisées depuis 1984. Plusieurs enquêtes sur les conséquences des essais en Polynésie ont débouché notamment sur la publication d'un rapport et sur l'organisation d'un colloque à l'Assemblée nationale en 1999.

L'Observatoire a participé à la campagne d'interpellation « Dites non au quatrième sous-marin nucléaire lanceur d'engins » en 2001 à travers une étude sur la prolifération nucléaire.

L'Observatoire est à l'initiative de la création de l'Association des vétérans des essais nucléaires français. Celle-ci, comme l'association polynésienne Moruroa e tatou, souhaite la reconnaissance des conséquences sanitaires des essais sur les personnels civils et militaires. L'Observatoire et ces associations ont organisé une conférence au Sénat le 19 janvier 2002. Marie-Hélène Aubert, alors vice-présidente de l'Assemblée nationale, a déposé, suite à cette journée, une proposition de loi visant à la création d'une Commission nationale de suivi des essais nucléaires. Aujourd'hui, l'Observatoire apporte un

## Publications



### Damoclès

Lettre mensuelle d'information et d'analyse pour décrypter les enjeux des conflits, le rôle de la France et son implication dans le domaine des transferts d'armements et de la prolifération nucléaire.

4 pages, 10 numéros par an.

Régulièrement, des études sont également publiées. Parmi les plus récentes :

- **Les Transferts d'armes de l'Union européenne : un contrôle insuffisant.**  
36 pages, 4/2002, 6 euros (port compris).
- **L'État du monde des puissances nucléaires en 2002**, Cahiers de l'Observatoire des armes nucléaires.  
avril 2003, 7 euros (port compris).
- **Les Essais nucléaires et la santé.**  
Actes de la conférence du 19 janvier 2002.  
112 pages, juillet 2002, 14 euros (port compris).
- **L'Héritage de la bombe.**  
Les faits, les personnels, les populations.  
Sahara, Polynésie (1960-2002),  
Bruno Barrillot.  
320 pages, janvier 2002, 21,20 euros (port compris).



I I S O N T S O L L I C I T É L ' a i d e d u C D R P C

Presse écrite : Le Monde diplomatique ; Le Monde ; Libération ; AFP ;  
L'Express ; La Croix ; Alternatives économiques ; etc.

Radio : RFI ; France Info ; France Inter ; etc.

Télévision : France 2 ; France 3 ; Arte ; Canal + ; etc.

ONG : Amnesty International ; Agir Ici ; Handicap International ;  
Conseil oecuménique des Églises ; Justice et Paix ; etc.

